

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1024 portant suspension de permis de conduire.

n° 1024

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1960

Date de publication

22 septembre 1960

Date du numéro

30 septembre 1960

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Le permis de conduire n° 159 délivré à Djibouti, le 30 avril 1954, à M. Abdillahi Nour Ahmed, Somali issa mamassan rer allah, né à Ambouli vers 1936, fils de Nour Ahmed et de Toulman Robleh, chauffeur de taxi, domicilié au quartier n° 8, est suspendu pour une durée d'un an. Le permis de conduire n 285 délivré à Djibouti, le 18 septembre 1953, à M. Ahmed Mohamed Houssein, Arabe, né à Djibouti vers 1926, fils de Mohamed Houssein et de Fatma Ali, demeurant quartier n° 2, Avenue 5, maison 25, est suspendu pour une durée de 15 jours.

Art. 2

Le présent arrêté qui aura effet à compter de la date de sa notification aux intéressés sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Chef du Territoire en mission :Le Secrétaire Général,chargé de l'expédition. des Affaires courantes,Y. de DARUVAR.